

de tapis couleur de rose, bordés de gaze d'argent retroussée en festons & peints de fleurs en manière de Péquin rehaussé par des mosaïques en argent. Les piliers qui séparent les Loges, étoient également revêtus & ornés de festons de gaze d'argent, qui paroissoient soutenir de très-belles plaques de glaces au nombre d'environ deux cens, auxquelles étoient attachés des bras de cristal, qui portoient des bougies : enfin des guirlandes en fleurs partoient d'une espèce de grande couronne placée au centre du plafond, & alloient se reposer sur les Loges du quatrième. Après la représentation de *la Mere Confidente*, Comédie de Marivaux, on exécuta un Ballet nouveau de la composition du Sr. Noverre, intitulé *les Bergers de Tempé*.

Le 17. Madame l'Archiduchesse Marie-Antoinette en qualité de future Dauphine a, suivant l'usage observé en semblable occurrence par l'auguste Maison d'Autriche, solennellement renoncée à la succession héréditaire, tant paternelle que maternelle. Tous les Ministres & les Conseillers d'Etat de la Cour Imp. & Royale s'étoient rendus à cet effet à la Salle du Conseil, ainsi que Mr. l'Ambassadeur de France. Leurs Majestés l'Empereur & l'Impératrice Reine y vinrent ensuite avec Son Alt. Royale Madame l'Archiduchesse. Sa Maj. Imp. & R. Ap. s'étant placée sous le dais, y déclara, par un discours concis, le sujet pour lequel elle avoit convoqué cette assemblée; & elle chargea ensuite le Prince de Kaunitz-Rittberg, son Chancelier de Cour & d'Etat, de lire à haute voix l'Acte de renonciation. Après cette lecture Madame l'Archiduchesse jura à un Autel, qui avoit été élevé à cette fin, la formule de renonciation, qu'Elle signa; & l'Evangile lui fut présenté à cet effet par le Comte de Herberstein, Coadjuteur du Prince-Evêque de Laubach. Le même jour la Cour donna au Palais du Belvedere une des fêtes les plus superbes qu'il soit possible d'imaginer.

Le 19. le Comte de Dursfort, Ambassadeur de France, en donna une aussi magnifique au sujet du mariage de Mgr. le Dauphin. Le lendemain, jour fixé pour la cérémonie du mariage de ce Prince avec Madame l'Archiduchesse Marie-Antoinette, la Cour se rendit à six heures du soir à l'Eglise des Augustins